



## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 17 octobre 2023, les règlements suivants :
  - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une affectation Commerciale locale à même une partie d'une affectation Résidentielle, située en bordure de la rue Xavier-Rouette (2023, chapitre 126);
  - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone COL-2152 à même une partie de la zone RES-2145, située en bordure de la rue Xavier-Rouette (2023, chapitre 127);
  - Résolution n° C-2023-1114 autorisant un projet particulier impliquant le terrain situé au 45 de la rue Dorval, formé du lot 3 934 694 du cadastre du Québec, pour autoriser un immeuble de 20 logements sociaux sur la rue Dorval;
- le 5 décembre 2023, les règlements suivants :
  - Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement de véhicules routiers sur des terrains utilisés par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (2018, chapitre 66) afin d'ajouter un terrain situé à l'angle des rues Monseigneur-Cooke et Saint-François-Xavier (2023, chapitre 135);
  - Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des stationnements à usage public (2022, chapitre 161) afin de spécifier les frais d'utilisation d'une application mobile ou d'une application web (2023, chapitre 136).

Les chapitres 126, 127 et 136 des règlements de 2023 ainsi que la résolution n° C-2023-1114 sont en vigueur dès maintenant.

Le chapitre 135 des règlements de 2023 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces règlements et cette résolution sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 6 décembre 2023.

Me Yolaine Tremblay, greffière